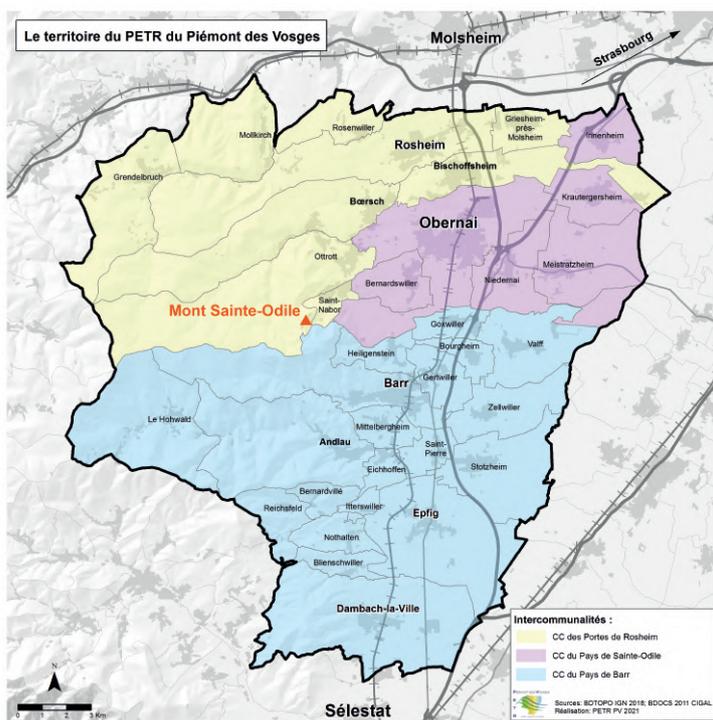




Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Piémont des Vosges, qui succède au Syndicat Mixte du Piémont des Vosges créé en 2001, regroupe les 35 communes des secteurs de Rosheim, Obernai et Barr.



Actuellement, siègent au sein du PETR, 50 élus désignés par les 3 communautés de communes : la Communauté de Communes des Portes de Rosheim, la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile et la Communauté de Communes du Pays de Barr.

Le territoire compte 60 000 habitants et 22 000 emplois répartis sur les 35 Communes.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Piémont des Vosges, document d'urbanisme cadre porté par le PETR, a été approuvé à l'unanimité le 14 juin 2007. Il représente le 33ème SCoT sur les 466 validés sur le territoire français en 2021. Les orientations principales du SCoT sont :

- ✓ La préservation de l'environnement et de la **qualité de vie de nos concitoyens** ;
- ✓ La gestion économe et modérée de la **consommation foncière** ;

- ✓ La création d'équipements publics en adéquation avec la population du Piémont ;
- ✓ Le soutien au développement économique et la création d'emplois sur le territoire ;
- ✓ La création de logements diversifiés pour répondre **aux besoins de tous les ménages** ;
- ✓ La création d'une mobilité respectueuse de **l'environnement et du cadre de vie des habitants**.

Le bilan intermédiaire du SCoT, réalisé en 2020, démontre :

- ✓ La réalisation des objectifs fixés par le SCoT, **approuvé en 2007 et le respect des équilibres** ;
- ✓ La nécessité de réviser le SCoT pour intégrer toutes les nouvelles politiques concourant à la préservation de l'environnement, particulièrement celles en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de lutte contre le réchauffement climatique.



En 2007, une charte de préservation et de valorisation du Massif du Mont Sainte Odile a été signée par 58 collectivités, institutions et organismes. Les objectifs de cette charte sont notamment :

- ✓ Améliorer la qualité de fonctionnement du **Massif du Mont Sainte-Odile** ;
- ✓ **Maîtriser l'usage de la voiture** qui occasionne des dégradations paysagères, des pollutions du sols, de **l'air, sonores...** ;
- ✓ **Améliorer l'accueil, la sécurité et le confort de la visite du Mont Sainte-Odile**, pour l'ensemble de ses usagers notamment pour les piétons, les personnes à **mobilité réduite**, les cyclistes....

Le Mont Sainte-Odile est l'un des sites d'exception les plus visités d'Alsace et constitue un haut lieu connu et reconnu de la spiritualité chrétienne depuis plusieurs siècles. Le Massif est en effet occupé par l'homme depuis plus d'un millénaire et recèle de véritables trésors patrimoniaux, géologiques, archéologiques et historiques.



Ces richesses constituent de véritables atouts mais elles induisent dans le même temps une menace de plus en plus palpable du fait d'une fréquentation plus intense du public, menace d'ailleurs amplifiée dans un contexte invariable de réchauffement climatique en l'absence de mesure collective pour en réduire les effets.

Encore non maîtrisée ces dernières années, cette fréquentation touristique a toujours eu des conséquences plus ou moins néfastes sur le patrimoine du Mont Sainte-Odile, son cadre naturel et son image auprès du public.

Le Massif du Mont Sainte-Odile :

- ✓ Plus d'1 million de visiteurs se rendent chaque année sur le site ;
- ✓ Plus de 500 000 véhicules (automobiles, motos, autobus ...) empruntent les 3 axes pour y accéder : la RD426 ; la RD109 et la RD854...

Ce trafic automobile participe considérablement à la pollution du massif et aux intenses émissions de gaz à effet de serre dans l'air.



L'étude de faisabilité :

Depuis 3 ans, les élus du PETER travaillent avec les services de la Préfecture, Monseigneur Luc RAVEL, la Mense épiscopale, la Région Grand Est, le Département du Bas-Rhin (devenu Collectivité européenne d'Alsace) et tous les services de l'Etat avec pour objectif de réaliser une étude pour pouvoir :

- ✓ Mettre en place un ou des modes de transport alternatifs à la voiture pour préserver l'environnement, le massif forestier, les équilibres écologiques... ;
- ✓ Permettre un accès facilité et sécurisé au Mont Sainte-Odile, avec une empreinte carbone diminuée et de lutter ainsi contre l'émission de gaz à effet de serre ;
- ✓ Répondre aux enjeux d'avenir en matière de mobilité et aux aspirations légitimes de nos concitoyens en matière de respect de l'environnement.

Ainsi, le groupement de bureaux d'études INGEROP, E.R.I.C., ACTE 2 PAYSAGE et le Cabinet ALLIANCES, regroupant toutes les compétences complémentaires (ingénierie, climatologues, acousticiens, écologues, paysagistes...), a été mandaté pour cette étude.

Elle se déroulera sur les 15 mois à venir et elle prévoit des séquences de concertation et d'échanges avec les habitants de notre territoire.



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Piémont des Vosges

38 rue du Maréchal Koenig BP. 88
67213 OBERNAI Cedex

Tel : 03 88 47 02 80

Mail : contact@smpv.org

Site internet : <https://www.piemont-vosges.fr/>